

Crédit pont

Crédits

Vous êtes propriétaire d'une habitation et souhaitez en acheter ou en construire une nouvelle. Pour financer ce projet, vous comptez en partie sur le produit de la vente de votre habitation actuelle. En attendant, vous pouvez déjà disposer des moyens nécessaires grâce au crédit pont de Record Credits. Pour la partie restante, vous avez besoin d'un nouveau crédit logement.

Groupe-cible

Les particuliers, les indépendants et les titulaires d'une profession libérale (à titre privé).
Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier en Belgique.

Vos avantages

- Le crédit pont est une solution flexible en complément à votre nouveau crédit logement.
- Vous bénéficiez d'un délai allant jusqu'à 24 mois pour vendre votre habitation actuelle.
- Vous avez le choix entre 2 formules pour le paiement des intérêts: pendant la durée du crédit (formule classique) ou à la fin du crédit (formule Light).
- Vous pouvez opter pour une solution adaptée à votre budget et à vos possibilités financières.

Crédit pont	Crédit pont Light
<p>Pendant la durée du crédit, vous payez chaque mois des intérêts sur le capital emprunté.</p> <p>Le capital est remboursé à la vente du bien immobilier et au plus tard à l'échéance.</p>	<p>Pendant la durée du crédit, vous ne payez rien et vous pouvez ainsi limiter la pression sur votre budget.</p> <p>Tant les intérêts que le capital sont remboursés intégralement à la vente du bien immobilier et au plus tard à l'échéance. Le produit de cette vente doit suffire pour rembourser le capital et les intérêts.</p>

- **Montant**

Minimum 12.500 euros.

Le montant maximum dépend de la valeur de votre habitation et de votre capacité de remboursement.

Crédit pont:

Vous pouvez emprunter jusqu'à 90% de la valeur de marché de votre habitation.

Crédit pont Light:

Vous pouvez emprunter jusqu'à 70% de la valeur de marché de votre habitation.

Le montant pouvant être emprunté est plus limité parce que les intérêts doivent également être remboursés avec le produit de la vente.

- **Durée**

Maximum 24 mois.

La période pendant laquelle le capital peut être prélevé est incluse. Cette période de prélèvement s'élève à maximum 18 mois.

- **Formule tarifaire**

Taux fixe.

- **Modes de remboursement**

Vous avez le choix entre 2 formules.

Consultez les avantages repris en première page de cette fiche pour en connaître les caractéristiques.

- **Tarifs**

Contactez votre spécialiste en crédits Record.

- **Frais**

Vous payez des frais de dossier et des frais d'expertise.

Si vous prélevez le capital sous forme de tranches, vous payez une indemnité pour la mise à disposition du capital. Cette commission de réserve ne s'applique pas à la formule Light.

Vous devez aussi tenir compte des droits d'enregistrement et des frais notariés liés à l'achat de l'habitation et à l'acte de crédit hypothécaire. Votre spécialiste en crédits Record se fera un plaisir de vous aider à établir votre plan financier.

- **Païement du capital**

Achat: l'intégralité du capital est payée à l'acte.

Nouvelle construction ou transformations: le capital est payé sous forme de tranches, selon l'avancement des travaux.

- **Remboursement**

Le remboursement des intérêts mensuels du crédit pont classique a lieu via domiciliation sur votre compte à vue. La date d'échéance est le 5 de chaque mois.

Le remboursement du capital a lieu à la vente du bien immobilier et au plus tard à l'échéance.

À ce moment, dans le cas du crédit pont Light, les intérêts sont également pris en compte. Vous êtes préalablement informé des montants dus.

- **Remboursement anticipé**

Vous ne payez aucun frais. En effet, dans le cas d'un crédit pont, aucune indemnité de remploi n'est due lors d'un remboursement anticipé.